

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
SAINT-AIGNAN/SEIGY**

RÉCUPÉRATEUR D'EAU

**OBTENEZ UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE
POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU
DE PLUIE**



Pourquoi ?

Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les solutions de valorisation de leur cadre de vie, le SIAEPA apporte son soutien à l'achat par les particuliers de récupérateurs d'eau de pluie.

Comment ?

Le montant de l'aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie est de 30 € TTC pour un récupérateur d'eau de pluie de 300 à 500 Litres par résident et de 65 € TTC pour un récupérateur au-delà de 500 Litres.

Tout récupérateur d'eau de pluie acheté après l'entrée en vigueur du présent règlement est éligible à l'aide. L'achat doit être effectué entre le 1^{er} février et le 1^{er} juillet 2024.

Pour qui ?

Conditions pour bénéficier de l'aide à l'acquisition :

- habiter l'une des communes membres du SIAEPA (Saint-Aignan ou Seigy),
- fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- ne pas avoir bénéficié du dispositif en 2023.

La facture sera adressée directement par la Trésorerie municipale à la réception du dossier complet, envoyé au SIAEPA afin d'effectuer le paiement du reste à charge.

BON D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

- m'engage à installer le récupérateur d'eau de pluie sur l'une des deux communes du SIAEPA et à fournir :
- la facture acquittée avant le 1^{er} juillet 2024 mentionnant explicitement le type de matériel et sa contenance,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un RIB au nom du demandeur.

Dossier à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-AIGNAN/SEIGY
1 rue Victor Hugo
41 110 SAINT-AIGNAN

Fait à _____

Signature _____

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT-AIGNAN – SEIGY

(Loir-et-Cher)

MAIRIE DE SAINT-AIGNAN
02.54.71.22.22

Saint-Aignan, le 07 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Les élus du SIAEPA, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint-Aignan Seigy, se sont engagés dans une démarche d'utilisation raisonnée des ressources. Afin d'associer la population à cet engagement, nous avons décidé de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales hors sol pour un usage extérieur.

L'eau de pluie est une ressource précieuse qui peut être utilisée pour : l'arrosage du jardin et du potager, le lavage de matériel de jardin, du mobilier ou d'une terrasse. Sa récupération contribue à répondre à plusieurs objectifs : réduire ses rejets d'eau de pluie aux réseaux publics de collecte, préserver la ressource en eau potable et faire des économies sur sa facture d'eau.

Les particuliers, locataires ou propriétaires, habitant sur les communes de Saint-Aignan et de Seigy, les communes, les associations, les bailleurs sociaux installant des systèmes de récupération d'eau de pluie sur le territoire qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une aide à l'achat de l'équipement de récupération d'eau de pluie. L'aide financière est plafonnée à 30 euros pour un équipement de 300 litres et à 65 euros pour un équipement de plus de 500 litres, limité à un récupérateur d'eaux pluviales par résidence.

Les aides seront attribuées de février au 1^{er} juillet 2024, avec une enveloppe financière totale de 5 000 euros.

Seules les personnes n'ayant pas bénéficié du dispositif d'aide en 2023 pourront prétendre à cette aide pour l'année 2024.

Pour bénéficier de cette aide, la démarche est simple. Il vous suffit de retourner le dossier renseigné au siège du SIAEPA Saint-Aignan Seigy, 1 rue Victor Hugo à Saint-Aignan. Ce dossier est disponible en téléchargement sur les sites respectifs des communes de Saint-Aignan et de Seigy.

La demande de subvention sera instruite et contrôlée par un agent du SIAEPA Saint-Aignan Seigy. Les dossiers conformes et complets seront présentés régulièrement afin d'autoriser l'attribution nominative des subventions et leur versement dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication dans la préservation de nos ressources. L'eau de pluie est précieuse, ensemble préservons-là.



Vice-Présidente,
Maire de Seigy,
Françoise PLAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SAINT AIGNAN - SEIGY
(Loir et Cher)

Le Président,
Maire de St-Aignan,
Éric CARNAT